



Commune de Nordausques



*Région Hauts de France Département du Pas de Calais
Canton de Saint-Omer*

ARRETE du Maire

Le Maire de Nordausques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'organisation de la braderie-brocante par le Comité des fêtes,
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de
Cet événement le 7 août 2022,

ARRETONS

Article 1 : Du vendredi 5 août 2022 à 12 h au lundi 8 août 2022 à 8 h, il sera interdit de
stationner aux poids lourds sur le quai à betteraves rue de l'industrie.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux services de secours et de sécurité.

Article 3 : Des panneaux de signalisation et de pré-signalisation seront placés par les organisateurs
conformément à l'instruction interministérielle du 15/07/1974 relative à la signalisation temporaire des
routes.

Article 4 : La Gendarmerie, les organisateurs de la manifestation sont chargés, chacun en ce qui les
concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nordausques, le 4 août 2022.

**Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.**

